

Industrialisation du secteur bois en Afrique centrale

Vers la fin des exportations de grumes à partir du 1er janvier 2023?
Avantages et inconvénients d'une mesure visant à développer la
transformation des bois

B. Jobbé-Duval – A Karsenty

Quelques indicateurs économiques relatifs au secteur forestier en AC

	Estimation du nombre d'emplois dans l'exploitation forestière	Estimation du nombre d'emplois dans l'industrie	PIB courant 2019 (Milliards US\$)	Contribution du secteur forestier au PIB	Estimation du nombre de personnes dans le secteur informel bois
Cameroun	9.000	6.000	39.007	4 %	40-45.000
Congo ROC	4.000	3.000	12.267	5.3 %	10.000
Gabon	10.000	10.000	16.874	3.3 %	3.000
Guinée Équatoriale	4.000	500	11.027	2 %	?
RCA	4.000	1.000	2.220	13 %	3.000
Congo RDC	2.000	1.000	50.401	0.6 %	35-40.000

Source : *Étude sur l'industrialisation durable de la filière Bois dans les pays du Bassin du Congo (FRMi / BAD, 2018), Banque Mondiale, études CIFOR et CIRAD.*

Concernant l'export des grumes, situation actuelle bien différente entre pays:

- Au Gabon, une mesure en place depuis 2010;
- Au Cameroun, un taux d'exportation en grumes variable selon les sociétés, mais de 30% environ.
- Au Congo ROC, un taux d'exportation en grumes très variable entre le sud et le nord, mais globalement
 - de 60% environ dans les entreprises du sud-Congo
 - de 15% dans les entreprises du nord-Congo.
- Au Congo RDC, un taux d'exportation en grumes variable également, mais globalement de 80%

Points abordés

- **La valeur ajoutée, et les facteurs qui vont la conditionner**
- **L'emploi**
- **Les recettes fiscales**
- **Les LKTS**
- **Le marché intérieur, et autres facteurs...**
- **Quelles mesures d'accompagnement pour cette nouvelle politique?**

La valeur ajoutée, un mantra

- Il faut se méfier du sens commun, comme l'explique A. Karsenty, et comprendre la signification économique de la valeur ajoutée
- Plus que de VA, mieux vaut parler de coût d'opportunité, qui permet de répondre à la question « à quoi on renonce en interdisant l'export des grumes ? »

Facteurs qui vont conditionner le cout d'opportunité

- Le prix du bois et les taux de transformation que l'on maîtrise

Voiçi un exemple en partant:

- D'une société moyenne, ayant un taux de transformation moyen;
 - Des prix actuels du marché;
 - D'un contrat visant à produire du sciage de sapelli;
-
- FOB sciages (longueurs non fixes) Sapelli : **490 €/m³** (mi-2022, source OIBT)
 - FOB grumes (qualité BC/C) Sapelli : **240 €/m³**
 - Rendement matière 35% (2,8 m³ de grumes pour 1m³ sciage)
 - Chiffre d'affaires pour 100 m³ eq-sciage :
 - Grumes Sapelli : $240\text{€} \times 2,8 \times 100 = 67\ 200\text{ €}$
 - Sciage Sapelli : $490\text{€} \times 100 = 49\ 000\text{ €}$
 - Coût d'opportunité : $49\ 000 - 67\ 200 \Rightarrow$ **coût de 18 200 € pour la filière si on choisit de scier des grumes.**

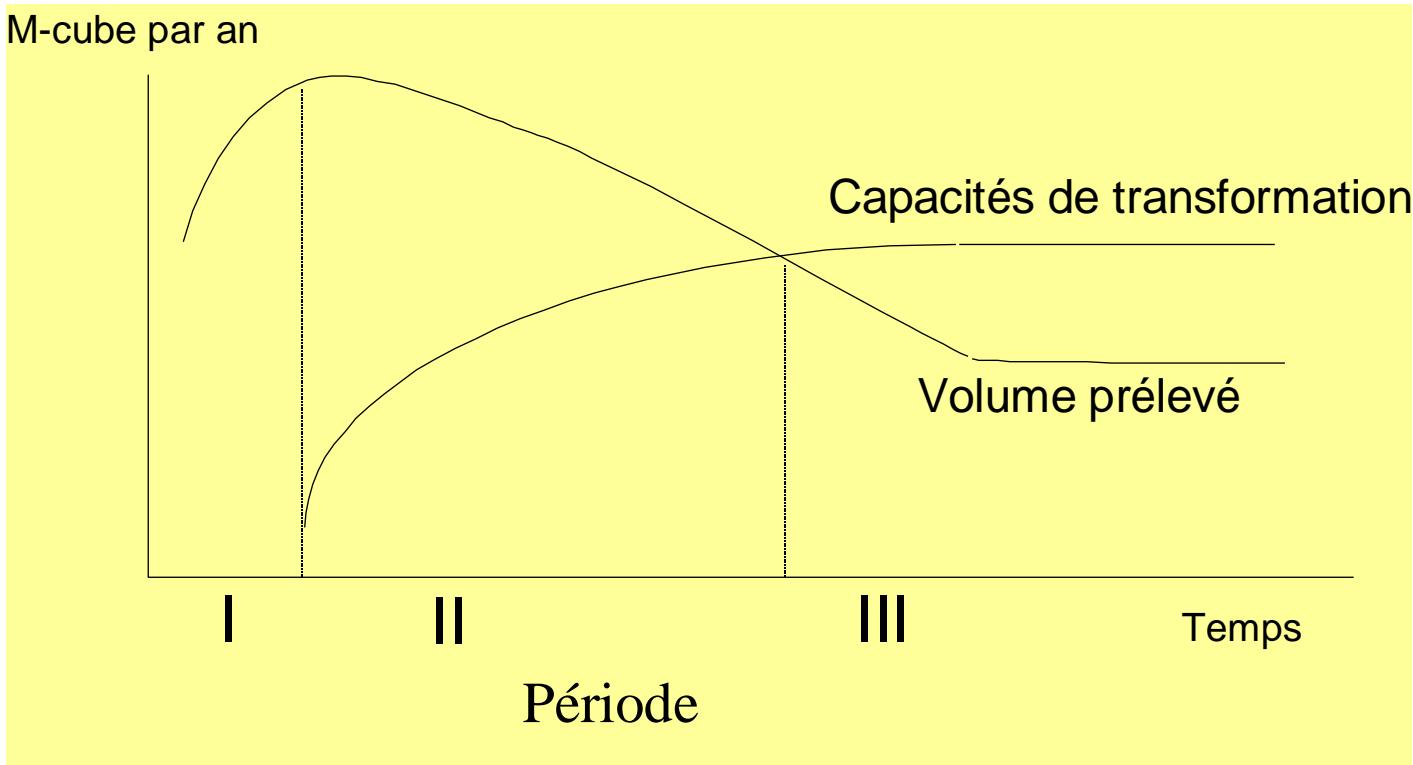
L'emploi, une priorité

- Création d'emplois ... si rentabilité retrouvée dans la transformation
 - Forte hausse de la production de sciages et, dans une moindre mesure, de placages déroulés
 - La politique des zones franches peut attirer des industriels et une création significative d'emplois
- L'expérience du Gabon est importante; la décision de 2010 a marqué les esprits. Les premières années suite à l'interdiction d'export des grumes, l'emploi a chuté, pour ensuite se relever fortement avec la GSEZ.
- La création d'emplois est possible si on parvient à mettre en œuvre une transformation rentable.
- **Avec la fin de l'exportation des grumes, on va globalement sacrifier des revenus fiscaux (très importants sur l'exportation des grumes, de 50%) contre de l'emploi. Mais les revenus fiscaux, bien employés, peuvent aussi servir l'emploi...**

Les recettes fiscales, une nécessité

- Au **Cameroun**, le montant de la **Redevance forestière Annuelle** (RFA) a représenté un peu plus de **20 milliards** de FCFA en 2019. La taxe d'abattage a représenté environ **8 milliards** FCFA en 2019. Selon les données de la DG Douanes, les **droits et taxes de sortie** (DTS) collectés en 2018 s'élèvent à **33 milliards** de FCFA. **27,7 milliards, soit 84% viennent des taxes prélevées sur les exportations de grumes**.
 - Au total, on peut estimer que les taxes forestières au Cameroun ont représenté environ 60 milliards de FCFA en 2019.
- Au **Congo**, la **taxe de superficie** rapporté environ 2,5 milliards de FCFA. La taxe d'abattage a généré environ **4,5 milliards** de FCFA de recettes en 2018. Les **droits de sortie** (exportation) ont rapporté **12,66 milliards** FCFA en 2018, **dont 10,8 milliards, soit 85% proviennent de la taxe sur les grumes exportée**.
 - Au total, la fiscalité forestière a rapporté environ 20 milliards FCFA en 2018 au Congo.
- Au **Gabon**, depuis l'interdiction d'exportation des grumes, le rendement de la fiscalité forestière a considérablement décru.
 - Au Gabon, en 2020, une loi de Finances rectificative a accru la pression fiscale tout en introduisant des incitations à la gestion durable et à la transformation plus poussée du bois.
 - Au total, la fiscalité forestière avait rapporté environ **9 milliards** FCFA au Gabon en 2019, mais avec les réformes de 2020 elle pourrait potentiellement générer 20 milliards FCFA en 2021.
 - ***En 1997, la seule taxe export sur les grume représentait 22 milliards FCFA sur un total de 30 milliards FCFA (production d'environ 3 millions de m³, +3,5 millions m³ en 2018)***
 - ***En 2005, la taxe export grumes représentait 28,57 milliards de FCFA en 2003 sur un total de 31,23 milliards FCFA (production de 2,9 millions m³)***

Quelques conséquences sur la capacité de transformation ?



La dynamique de l'interdiction
d'exporter des grumes et de
l'apparition de surcapacités de
transformation

Source A. Karsenty

Quelques conséquences sur l'avenir des LKTS ?

- Les LKTS (eyek, moubala, amouk, ozanga...) sont en général en quantité modérée en forêt (on ne retrouvera pas de nouveau sapelli, de nouvel okoumé...)
- Les LKTS sont souvent des essences difficiles à scier.
- Pour développer des LKTS, il faut explorer la possibilité de développer des produits spécifiques.
- Les LKTS sont commercialisées de manière assez ponctuelle, sous le coup d'opportunités (« effet d'aubaine »). Elles font relativement peu l'objet de contrats récurrents.
- **Le sciage des LKTS mène à une certaine incertitude. Pas de possibilité de baser l'avenir sur ces essences, avec les outils de sciage actuels.**

Quelques autres facteurs qui vont conditionner le résultat d'une politique d'arrêt des exportations

- **L'existence ou non d'un marché intérieur tourné vers le secteur formel**
- **La forte valeur relative des grumes** à l'exportation découle de l'efficacité industrielle supérieure des acheteurs de grumes à l'étranger. Cette valeur va se maintenir, voir s'accroître. Si l'arrêt d'export des grumes est total et définitif, on ne pourra plus profiter de certaines opportunités.
(Plus on va freiner l'exportation des grumes, plus leur valeur d'export va augmenter).
- **La capacité des unités de transformation à relever différents défis:**
 - Valoriser les chutes de bois (lames de parquet, moulures...) et augmenter leur rendement matière global. Dans ce cas, la transformation peut constituer la meilleure option.
 - Obtenir des prix de vente des sous-produits corrects... (en général inférieur aux prix des produits principaux)
 - Aborder la fabrication de meubles et de produits complexes qui ne relèvent plus du marché des « commodités »
- **Origine des consommations intermédiaires.** Où sont-elles produites, et quelle est leur influence sur la balance des paiements?
- **La fiscalité** : pour accompagner l'arrêt d'exportation des grumes, une fiscalité incitative à la transformation doit exister, avec par exemple l'abandon des droits de sortie sur les produits transformés.

**Mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de la stratégie
d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo proposées
dans le cadre du Comité Régional d'Industrialisation de la filière Bois**
7 au 10 juin 2022

- Nécessite des **financements pérennes pour la création de deux zones économiques spéciales et deux plantations forestières par pays**
- La **réduction des droits de douane sur les importations** des outils et du matériel destinés à la transformation du bois **durant une période de 3 à 5 ans**
- **Proposition de création d'un fonds régional d'appui à l'industrialisation durable** de la filière bois dont la CEMAC, la BDEAC, la COMIFAC, la République Démocratique et le Secteur Privé sont membre
- **Sollicitation des aides budgétaires écologiques et divers appuis** auprès des partenaires et financiers extérieurs
- **Création de cellules d'intelligence économique** pour l'analyse des données relatives à la fiscalité incitative pour anticiper les évolutions.

Conclusion

- **En cessant l'exportation des grumes, l'Afrique Centrale (Cameroun, Congo ROC et Congo RDC)**
 - Prennent une décision avant tout politique
 - Perdent des recettes fiscales
 - Abordent une phase industrielle incertaine certainement passionnante, mais compliquée.
- **Pour rappel**, de nombreux pays industrialisés (USA, Canada, Allemagne, France, Nouvelle-Zélande, Russie, Japon, etc.) exportent des grumes...